

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20241126-2024085-DE

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 26 novembre 2024</b>
---	--

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>26 + 5 pouvoirs</b>	<b>15 novembre 2024</b>	<b>15 novembre 2024</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2024-085</b>	<b>Tarifs redevance et prestations de la régie Eau potable – Année 2025</b>

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN** : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC** : Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR** : Eric PRIGENT

**BRASPARTS** : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H

**HUELGOAT** : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

**LA FEUILLEE** : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET** : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE** : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL** : Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC** : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs** : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

**Secrétaire de séance** : Annie SALMAS

Rapporteur : Arnaud COZIEN

**Exposé**

Monts d'Arrée communauté va exercer la compétence Eau au 1er janvier 2025.

Une étude prospective tarifaire a été menée en 2024 afin de déterminer les tarifs de vente d'eau, d'assainissement, SPANC et prestations associées. La prospective tarifaire a été menée en prenant en compte le plan d'investissement 2026/2029 nécessaire pour produire, distribuer une eau de qualité

en réduisant les fuites et traiter les eaux usées de manière performante. Ce plan d'investissement fait suite à la prise de conscience de la rareté de l'eau à la suite de l'été 2022.

Les tarifs de vente d'eau actuels pratiqués par les communes du territoire sont hétérogènes et Monts d'Arrée Communauté a l'obligation d'unifier l'ensemble des tarifs. Cette unification se fera sans convergence tarifaire sur plusieurs années. Il est préférable d'augmenter les tarifs de vente en une seule fois pour recouvrir le maximum de recettes et pouvoir débiter les investissements rapidement. Il est également rappelé que le mur des investissements qui se présente à l'échelle communautaire doit pouvoir être rapidement franchi notamment sur le renouvellement des réseaux et fixer une convergence tarifaire en plusieurs années repousserait d'autant l'atteinte des nouveaux objectifs de performance des réseaux fixés par l'Agence de l'eau dans le cadre de son 12ème programme.

Critères de choix des tarifs de vente d'eau :

- Atteindre la recette cible totale pour financer les charges de fonctionnement et le plan d'investissement 2026/2029
- Respecter une part fixe < 40 % facture totale 120 m3 HT
- Par égalité de traitement des usagers, l'ensemble du territoire de MAC sera soumis aux mêmes tarifs de vente (y compris les communes de Scignac, Plouyé et Huelgoat en DSP)

Considérant l'avis favorable émis par le Comité technique de transfert des compétences eau et assainissement de Monts d'Arrée communauté du 10 octobre 2024

Considérant l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 12 novembre 2024

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire suivante pour l'eau potable :

**Tarifs de vente d'eau hors contrat de DSP :**

PART VARIABLE €/m3 HT	PART FIXE €/an HT	Supplément de prix réforme redevance AELB performance réseaux €/m3 HT
1,7732	80	0,023

**Tarifs de vente pour les communes avec mode de gestion en DSP :**

	Part fixe		Part variable	
	Délegataire	MAC	Délegataire	MAC
Huelgoat	43,71	36,29	1,343	0,4302
Plouyé	20,30	59,70	1,5364	0,2368
Scignac	28,53	51,47	De 0 à 40m3 tarif =0,6726 puis >40m3 tarif= 1,7732	De 0 à 40m3 tarif =1,1006 puis >40m3 tarif= 0

**Tarifs de vente des prestations :**

**Prestations EAU POTABLE**

Prestations TTC	Unité	MONTANT € HT
Frais accès au service	Unité	60
Forfait pour non accès au compteur	Unité	20
Incident si obligation intervention suite erreur chantier abonné (hors réparation) domestique	Unité	200
Détérioration compteur ou bague inviolabilité ou tête émettrice (volontaire)	Unité	150
Remplacement compteur gelé ou détérioration par négligence	Unité	160

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

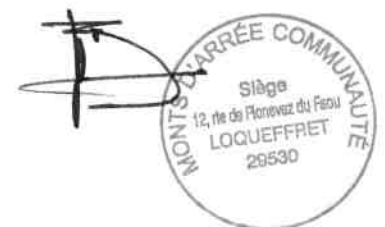
ID : 029-200067197-20241126-2024085-DE

Frais de déplacement technicien eau et assainissement	Unité	45
Contrôle conformité puits, forage, eaux pluviales	Unité	160
Fourniture et pose compteur 15mm	Unité	Sur devis
Fourniture et pose compteur 20mm	Unité	Sur devis
Fourniture et pose compteur 30mm	Unité	Sur devis
Fourniture et pose compteur 40mm	Unité	Sur devis
Déplacement d'un compteur avec citerneau à la demande d'un abonné	Unité	Sur devis
Branchement eau potable diamètre 25mm 7 ml (10ml ou CCPA)	Unité	Sur devis
Branchement eau potable diamètre 32mm 7 ml (10 ml CCPA)	Unité	Sur devis
Branchement eau potable diamètre 40mm 7 ml (10ml CCPA)	Unité	Sur devis
Branchement eau potable diamètre 50mm 7 ml	Unité	Sur devis
Longueur supplémentaire au-delà de 7 ml (10 ml CCPA)	ML	Sur devis
Branchement partiel en lotissement	Unité	Sur devis
Travaux de modification sur le branchement	Unité	Sur devis
Travaux de modification sur le citerneau	Unité	Sur devis
Fourniture citerneau	Unité	Sur devis
Fourniture couvercle citerneau	Unité	Sur devis
Fourniture rehausse citerneau	Unité	Sur devis
Fourniture couvercle fonte	Unité	Sur devis
Contrôle pression d'un poteau incendie	Unité	90

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs de redevance et prestations présentés pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 novembre 2024

